

Délibération n°2021-05-23a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.53

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dotation initiale de fonctionnement pour 2022 : Office du Tourisme Communautaire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	19
Votants	82

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} décembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2021.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Barbara Vimon	à	Stéphanie Gautier	Barbe Gilles	à	Martine Pannetier
Brindel Stéphane	à	Philippe Brugère	Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Delibit Sandra	à	Maryse Badia
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Le Gall Nathalie	à	François Ratelade
Lacrocq Michel	à	Henri Granet	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ribeiro Sophie	à	Christophe Arfeuillère
Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère	Sénéjoux Jacques	à	Bernard Gaertner
Soulefour Marie-Christine	à	Monique Jabiol	Talvard Françoise	à	Elizabeth Ventadour
Valibus Michèle	à	Philippe Pelat	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon
Mady Junisson	à	Jean-Marc Sauviat			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Tony, Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gérard Arnaud ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Jouve Patrick ; Nirelli Catherine ; Mouty Samuel ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Urbain Jean-Yves.

Pierre Chevalier, Philippe Brugère (qui détient les pouvoirs de Stéphane Brindel et Jean-Pierre Saugeras), **Didier Beaumont, Mady Junisson** (pouvoir à Jean-Marc Sauviat), **Dominique Miermont, Stéphanie Gautier** (qui détient le pouvoir de Barbara Vimon, maire de Saint-Hilaire-Luc), **Michelle Valibus** (pouvoir à Philippe Pelat), **Michel Pesteil, Eric Ziolo** (qui détient le pouvoir de Sandrine Le Royer), **Alain Fonfrede, Christophe Tur, Serge Guillaume ne participent pas au vote sur ce rapport étant membres du collège 1 du comité de direction.**

Délibération n°2021-05-23a

Le président explique qu'afin que le fonctionnement de l'EPIC se poursuive et dans l'attente d'approuver le budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme Communautaire, il est proposé d'octroyer une dotation initiale à l'office de tourisme communautaire, égale à 151 849,98 € (équivalent à trois mois de participation de 2021).

Cette somme permettra à l'EPIC de faire face à ses dépenses de personnel.

La dotation initiale de fonctionnement 2022 sera versée de la manière suivante :

- Janvier 2022 : 50 616,66 €
- Février 2022 : 50 616,66 €
- Mars 2022 : 50 616,66 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2022 à l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze d'un montant de 151 849,98 € et ses modalités de versement comme suit :
 - Janvier 2022 : 50 616,66 €
 - Février 2022 : 50 616,66 €
 - Mars 2022 : 50 616,66 €

A l'unanimité	
Votants	66
Pour	66
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 9 décembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

